

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
12.06.2020**

Membres présents : MM. Josette PIERS, Clément MERCIER, Paul POLIS, Anne BOUCARD, Marie-Noëlle HUMBERT, Jean-Louis MOULEYRE, Laurent MERMET-AU-LOUIS, Florine CHENAIS, Pascal MICHEL, Michel RAMBERT, Françoise PERRIN.

Secrétaire de séance : Mme Florine CHESNAIS.

- Approbation du CM du 27 mai 2020 : aucune remarque.

Adopté à l'unanimité

- RPQS : présentation du RPQS par Florine aux nouveaux élus. Une rectification est à faire en dernière page : noter Quer d'AVA au lieu de Quer d'Amu.

Adopté à l'unanimité.

Une remarque est faite d'un conseiller : ne faudrait-il pas envisager d'augmenter le prix de l'eau du m³ afin de tendre vers un équilibre budgétaire ?

Une réunion publique sera proposée à l'automne afin d'informer sur la situation de l'eau : installation, réseau, qualité, prix....

F. CHESNAIS est chargée de faire le point.

- Délégations au maire : présentation de la liste rectificative des délégations qui ont été discutées au conseil de mai.

Adopté à l'unanimité.

- Indemnités des élus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Décide, avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- maire : 18 % de l'indice 1027 : 700.10 € brut mensuel
- 1er adjoint : 6.6 % de l'indice 1027 : 256.70 € brut mensuel
- 2ème adjoint : 6.6 % de l'indice 1027 : 256.70 € brut mensuel
- les 4 conseillers municipaux délégués : 3.53 % de l'indice 1027 : 137.10 € brut mensuel

Le montant total des indemnités des élus entre dans l'enveloppe globale allouée à cet effet.

Les conseillers délégués interviennent sous la responsabilité du maire dans les domaines définis.

- Fêtes et cérémonies : dépenses à imputer à l'article 6232

Adopté à l'unanimité

- Délégations communales :

COMMISSIONS	COMPETENCES	N	MEMBRES
FINANCES	Préparation et contrôle des budgets Emprunts	5	- J PIERS - F PERRIN - MN HUMBERT - P POLIS - C MERCIER
APPEL D'OFFRES	Gestion des appels d'offres	4 + 3 S	- J PIERS - F PERRIN - P POLIS - C MERCIER Suppléants : MN HUMBERT, P MICHEL, M RAMBERT

DEFENSE	Correspondant Défense	1	- P. MICHEL
VIE COMMUNALE	Animation culturelle Tourisme Journal et site internet Journées conviviales Fleurissement Auberge	5	- JL MOULEYRE - A BOUCARD - P MICHEL - M RAMBERT - MN HUMBERT
AGRICULTURE SYLVICULTURE		5	- L MERMET-AU-LOUIS - C MERCIER - A BOUCARD - F CHESNAIS - P POLIS

- Comités consultatifs : le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou une partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Développement durable	- JL MOULEYRE - C MERCIER - A BOUCARD - F CHESNAIS - P POLIS
Vieillir à Choux	- JL MOULEYRE - J PIERS - MN HUMBERT - A BOUCARD

- Commissions syndicales :

CCHJSC	Mme le Maire Josette PIERS Suppléant : Jean-Louis MOULEYRE	PNR HAUT JURA	Mme le Maire Josette PIERS Suppléant : Paul POLIS
SIVOS	- Josette PIERS - Françoise PERRIN - Clément MERCIER Suppléante : Marie-Noëlle HUMBERT	SMAAHJ	Mme le Maire Josette PIERS Suppléant : Jean-Louis MOULEYRE
SICTOM	Mme le Maire Josette PIERS Suppléante : Florine CHESNAIS	SIDEC	Mme le Maire Josette PIERS
Syndicat des Ecollets	Laurent MERMET-AU-LOUIS Michel RAMBERT	PDIPR	Jean-Louis MOULEYRE Suppléante : Florine CHESNAIS

Adopté à l'unanimité

- Location Garage :
Demande de M. Sylvain PERRIN de prolonger la location du garage derrière la mairie.
Reconduction pour 6 mois, de mai 2020 à octobre 2020 pour un coût de 200€.

Adopté à l'unanimité

- Point sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Courriel d'accord de M. Sébastien BLANC POTARD et Mme Isabelle BLANC-POTARD pour l'achat par la mairie de la parcelle ZH53 leur appartenant pour la somme de 1000€, en appliquant une clause de vente suspensive en cas de non réalisation de cette DEFense Contre l'Incendie (DECI) dans des délais acceptables à définir ensemble,

Le conseil donne son accord pour que Mme le maire lance le projet.

Adopté à l'unanimité

- Questions diverses :

- Demande de M. MORTREUIL : M. MORTREUIL recherche du terrain en Rosset pour instaurer un parcours de chasse à l'arc naturiste. Le conseil s'inquiète de la dangerosité du projet. La commune ne possède pas tant de parcelles dans ce coin, il y a surtout des propriétaires privés. Il est évoqué par Clément que vers les roches d'Orvaz des parcours de tirs à l'arc existe déjà. Mr Mortreuil pourrait éventuellement voir avec le responsable du site ?
- M. CALLAND et M. ROBIN souhaitent mettre une 40aine de ruches dans la forêt des Ecollets afin de faire du miel de sapin. Ils ont déjà vu avec M. DEPRAZ. Le conseil demande plus d'informations à M. DEPRAZ.
- Remarque sur les déchets verts et gravats déposés derrière l'église.

Fin du Conseil 21 h15.